

Image not found or type unknown



Sécurité sociale et enfant de parents séparés

Par **carine77160**, le **01/03/2014** à **09:58**

peut-on porter plainte contre l'autre parent quand il refuse de faire le partage de sécurité sociale (c à dire le mettre sur les 2 parents) et que donc cela n'autorise pas le parent adverse à l'accès aux soins pour lui et ses enfants ? et que faut-il faire ? je me trouve dans cette situation, et ne peux soigner ma fibromyalgie à cause de lui. cela demande 5 spécialistes, donc je ne peux entamer les démarches.